

590511

Département: NORD
SGC Service Gestion Comptable
MAIRIE DE ROSULT

NUMÉRO SIRET : 215905118-00018

POSTE COMPTABLE : 059512

M57

Commune de moins de 3500 hab.

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2025

S O M M A I R E

PAGES	
p. 1 / 1 p. 2 / 2 p. 3 / 3 p. 4 / 6 p. 7 / 8	INFORMATIONS GENERALES - Informations statistiques, fiscales et financières - Modalités de vote du budget - Exécution du Budget - Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Dépenses - Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Recettes
p. 9 / 9 p. 10 / 10 p. 11 / 11 p. 12 / 12 p. 13 / 13	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser - Présentation des AP votées - Présentation des AE votées - Equilibre financier du budget - Investissement - Equilibre financier du budget - Fonctionnement - Balance générale du budget - Dépenses - Balance générale du budget - Recettes
p. 14 / 14 p. 15 / 16 p. 17 / 18 p. 19 / 19 p. 20 / 20 p. 21 / 23 p. 24 / 25	VOTE DU BUDGET Section d' INVESTISSEMENT - Section d' investissement - Vue d'ensemble - Dépenses - Section d' investissement - Vue d'ensemble - Recettes - Section d' investissement - Dépenses - Détail par article - Opérations d'équipement - Vue d'ensemble des opérations d'équipement - Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement - Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement - Section d'investissement - Recettes - Détail par article Section de FONCTIONNEMENT - Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Dépenses - Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Recettes - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

S O M M A I R E (Suite)

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	Annexes patrimoniales		X
p. 26 / 26	Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p. 27 / 27	Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p. 28 / 28	Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p. 29 / 29	Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 30 / 30	Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p. 31 / 31	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 32 / 32	Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 33 / 33	Méthode utilisées pour les amortissements	X	
p. 34 / 34	Etat des provisions constituées	X	
p. 35 / 35	Etalement des provisions	X	
p. 36 / 36	Etat des charges transférées	X	
p. 37 / 39	Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers	X	
p. 40 / 40	Etats synthétique des engagements donnés	X	
p. 41 / 41	Etats synthétique des engagements reçus	X	
p. 42 / 42	Etat des emprunts garantis	X	
p. 43 / 43	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	X	
p. 44 / 44	Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 45 / 45	Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
p. 46 / 46	Etats des autres engagements donnés	X	
p. 47 / 47	Etat des engagements reçus	X	
p. 48 / 48	Subventions versées	X	
p. 49 / 50	Etat du personnel	X	
p. 51 / 51	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	X	
p. 52 / 52	Liste des organismes de regroupement	X	
p. 53 / 53	Liste des établissements publics créés	X	
p. 54 / 54	Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	Annexes budgétaires		X
p. 55 / 55	Equilibre budgétaire - Dépenses	X	
p. 56 / 56	Equilibre budgétaire - Recettes	X	
p. 57 / 57	Etat des autorisations de programme et ses crédits de paiements afférents	X	
p. 58 / 58	Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
	Autres éléments d'information		X
p. 59 / 59	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 60 / 60	Décision en matière de taux	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p. 61 / 61	Signatures	X	

590511	Département: NORD SGC Service Gestion Comptable MAIRIE DE ROSULT	B.P. 2025
--------	--	------------------

S O M M A I R E (Suite)

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**I****Informations statistiques, fiscales et financières****A**

Informations statistiques	
	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	2 032
Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières - Ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3 Dépenses d'équipement brute / population	47.00
4 En cours de la dette / population (2)(3)	235.86
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7 Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel de la Dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement (4)	80 552.41
8 Dépenses d'équipement brute / Recettes réelles de fonctionnement	95 500.00
9 En cours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement (2)(3)(4)	0.00
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)(4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise pas la préfecture).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans vote formel sur les chapitres 'Opérations d'équipement'.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres 'Opération d'équipement'.

III - Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (1) :

- Fonctionnement, : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

VII - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

(2) rayer la mention inutile.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou Solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	2 124 320.77	2 833 015.26	2 363 683.30	A1	3 072 377.79
Investissement	298 896.52	360 250.64	(3) 110 927.08	A2	172 281.20
Fonctionnement	1 825 424.25	2 472 764.62	(4) 2 252 756.22	A3	2 900 096.59

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL DES RàR	I+II 95 500.00	III+I	B1 -95 500.00		
Investissement	I 95 500.00	III	B2 -95 500.00		
Fonctionnement	II	IV	B3		

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	2 976 877.79
Investissement	A2 + B2	76 781.20
Fonctionnement	A3 + B3	2 900 096.59

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe - si déficit ou besoin de financement et + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
10226	Taxe d'aménagement	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1323	Départements	
13251	GFP de rattachement	
1345	Amendes de radars automatiques, amendes de pol	
138	Autres subventions d'investissement	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
1641	Emprunts en euros	
16878	Autres organismes et particuliers	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000.00
202	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre	
203	Frais d'études, recherche, dévelop. insertion	
2051	Concessions et droits similaires	1 000.00
204	Subventions d'équipement versées	
204182	Bâtiments et installations	
204412	Bâtiments et installations	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	94 500.00
2111	Terrains nus	2 000.00
212	Agencements et aménagements de terrains	
2131	Bâtiments publics	80 000.00
2135	Installations générales, agencements, aménagem	
2138	Autres constructions	
2152	Installations de voirie	10 500.00
21538	Autres réseaux	
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense	
2157	Matériel et outillage technique	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	1 000.00
2182	Matériel de transport	
2183	Matériel informatique	
2184	Matériel de bureau et mobilier	500.00
2188	Autres	500.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	
22611	Biens sous-jacents	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
231	Immobilisations corporelles en cours	
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		95 500.00
011	Charges à caractère général	
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	
604	Achats d'études, prestations de services	
6042	Achats des prestations de services	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	
60611	Eau et assainissement	
60612	Energie - Electricité	
60621	Combustibles	
60622	Carburants	
60623	Alimentation	
60624	Produits de traitement	
60628	Autres fournitures non stockées	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
60631	Fournitures d'entretien	
60632	Fournitures de petit équipement	
60633	Fournitures de voirie	
60636	Vêtements de travail	
6064	Fournitures administratives	
6067	Fournitures scolaires	
6068	Autres matières et fournitures	
61	SERVICES EXTÉRIEURS	
611	Contrats de prestations de services	
612	Redevances de crédit-bail	
613	Locations	
61521	Terrains	
615221	Bâtiments publics	
615228	Autres bâtiments	
615231	Voiries	
615232	Réseaux	
61551	Matériel roulant	
61558	Autres biens mobiliers	
6156	Maintenance	
6161	Multirisques	
6168	Autres	
618	Divers	
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
623	Publicité, publications, relations publiques	
624	Transports de biens et transports collectifs	
625	Déplacements, missions et réceptions	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	
627	Services bancaires et assimilés	
628	Divers	
6281	Concours divers (cotisations...)	
62876	Au GFP de rattachement	
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
012	Charges de personnel et frais assimilés	
621	Personnel extérieur au service	
6218	Autre personnel extérieur	
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	
64	CHARGES DE PERSONNEL	
6411	Personnel titulaire	
6413	Personnel non titulaire	
6415	Congés payés	
64168	Autres emplois d'insertion	
6417	Rémunérations des apprentis	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
6470	Autres charges sociales	
014	Atténuation de produits	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	
7392221	Ressources communales et intercommunales	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
65131	Bourses	
65132	Prix	
65134	Aides	
65311	Indemnités de fonction	
65313	Cotisations de retraite	
65315	Formation	
653172	Cotisations au fonds de financement fin de man	
6538	Autres organismes	
6541	Créances admises en non-valeurs	
6542	Créances éteintes	
65568	Autres contributions	
6558	Autres contributions obligatoires	
65733	Départements	
657362	Budgets annexes et régies	
657363	CCAS/CIAS	
65748	Autres personnes de droit privé	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
6584	Amendes fiscales et pénales	
65888	Autres	
66	CHARGES FINANCIÈRES	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
6681	Indemnités pour remb. anticipé d'emprunt à ris	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices anté	
6761	Différences réalisations (positif) transf.inv.	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
024	Produits de cessions d'immobilisations	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
10226	Taxe d'aménagement	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé s	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1322	Régions	
1323	Départements	
13251	GFP de rattachement	
13258	Autres groupements	
1328	Autres	
1335	Amendes de radars automatiques, amendes de pol	
1345	Amendes de radars automatiques, amendes de pol	
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	
1348	Autres	
138	Autres subventions d'investissement	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
16878	Autres organismes et particuliers	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
202	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre	
2051	Concessions et droits similaires	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2111	Terrains nus	
2131	Bâtiments publics	
2182	Matériel de transport	
2188	Autres	
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	
7032	Droits de stationnement et de location sur la	
7063	Redevances et droits des services à caractère	
7067	Redevances et droits des services péri-scolair	
70688	Autres prestations de service	
73	IMPÔTS ET TAXES	
73211	Attribution de compensation	
732221	Ressources communales et intercommunales	
73223	Fonds départemental des DMT0 pour communes -50	
731	Fiscalité locale	
73111	Impôts directs locaux	
73118	Autres contributions directes	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits mutati	
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
74111	Dotations forfaitaire des communes	
741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des commun	
741127	Dotations nationale de péréquation (DNP) commun	
742	Dotations élus locaux	
744	F.C.T.V.A.	
74718	Autres	
7473	Départements	
7478	Autres organismes	
748313	Dotations compensation réforme TP	
74832	Etat - Compensation au titre de CET(CVAE et CF	
74833	Etat - Compensation au titre des exon. TF	
74834	Etat - Compensation au titre des exon. TH	
7484	Dotations de recensement	
7488	Autres attributions et participations	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
752	Revenus des immeubles	
758	Produits divers de gestion courante	
7588	Autres produits divers de gestion courante	
75888	Autres	
013	Atténuation de charges	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	
77	PRODUITS SPECIFIQUES	
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant	
775	Produits des cessions d'immobilisations	
7761	Différences réalisations (positif) transf. inv	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 954 500.00	2 877 718.80
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	95 500.00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i> 172 281.20
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 050 000.00	3 050 000.00

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 600 000.00	1 776 684.61
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i> 2 823 315.39
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 600 000.00	4 600 000.00

TOTAL DU BUDGET (4)	7 650 000.00	7 650 000.00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****PRESENTATION DES AP VOTEES****BI**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (1)		
Numéro	Libellé	Montant
	NEANT	0.00
		0.00
		0.00
		0.00
		0.00
TOTAL GENERAL		0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (1)		
Numéro	Libellé	Montant
	NEANT	0.00
		0.00
		0.00
		0.00
		0.00
TOTAL GENERAL		0.00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	20 000.00		20 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	95 000.00		95 000.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
	Total des Opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)	3 000.00		3 000.00
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	2 932 000.00		2 932 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
198	Neutralisation Amort. des Subv. équip. versées			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
	Dépenses d'Investissement - Total	3 050 000.00		3 050 000.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 050 000.00
---	---------------------

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	735 500.00		735 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	995 211.17		995 211.17
014	Atténuation de produits	30 000.00		30 000.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	470 600.00		470 600.00
66	CHARGES FINANCIÈRES	16 000.00		16 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00		10 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		42 688.83	42 688.83
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
023	Virement à la section d'investissement		2 300 000.00	2 300 000.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 257 311.17	2 342 688.83	4 600 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 600 000.00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068	42 274.77		42 274.77
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	415 974.00		415 974.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		42 688.83	42 688.83
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
021	Virement de la section de fonctionnement		2 300 000.00	2 300 000.00
024	Produits de cessions d'immobilisations			
Recettes d'Investissement - Total		458 248.77	2 342 688.83	2 800 937.60

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	172 281.20
--	------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	76 781.20
-----------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 050 000.00
---	--------------

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	15 000.00		15 000.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	118 500.00		118 500.00
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	560 773.30		560 773.30
731	Fiscalité locale	910 125.00		910 125.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	152 286.31		152 286.31
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000.00		20 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		1 776 684.61		1 776 684.61

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 823 315.39
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 600 000.00
--	--------------

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES****A****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	67 288.19		415 974.00	415 974.00	415 974.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	67 288.19		415 974.00	415 974.00	415 974.00
138	Autres subventions d'investissement	58 631.59		42 274.77	42 274.77	42 274.77
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	58 631.59		42 274.77	42 274.77	42 274.77
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	125 919.78		458 248.77	458 248.77	458 248.77
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 000.00		2 300 000.00	2 300 000.00	2 300 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	44 080.22		42 688.83	42 688.83	42 688.83
041	Opérations patrimoniales (8)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 044 080.22		2 342 688.83	2 342 688.83	2 342 688.83
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 044 080.22		2 342 688.83	2 342 688.83	2 342 688.83
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 170 000.00		2 800 937.60	2 800 937.60	2 800 937.60
	R 001 Solde d'exécution positif reporté au anticipé (7)					172 281.20
	Affectation au compte 1068 (8)					76 781.20
	Total des recettes d'investissement cumulées					3 050 000.00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R I 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = R I 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats.
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 23.24.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****A1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions du nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES								
1641	Emprunts en euros	92 000.00			95 000.00	95 000.00		95 000.00	95 000.00
16878	Autres organismes et particuliers	92 000.00			95 000.00	95 000.00		95 000.00	95 000.00
	Total des dépenses financières	111 631.59			115 000.00	115 000.00		115 000.00	115 000.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 320 000.00	95 500.00		2 954 500.00	2 954 500.00		2 954 500.00	3 050 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)								
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisa (7)								
2131	Bâtiments publics								
041	Opérations patrimoniales (8)								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT								
1323	Départements								
138	Autres subventions d'investissement								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
2111	Terrains nus								
2131	Bâtiments publics								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE								
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 320 000.00	95 500.00		2 954 500.00	2 954 500.00		2 954 500.00	3 050 000.00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****A3****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	67 288.19		415 974.00	415 974.00	415 974.00
1322	Régions					
1323	Départements	36 803.00		415 974.00	415 974.00	415 974.00
13251	GFP de rattachement	13 834.96				
13258	Autres groupements					
1328	Autres					
1335	Amendes de radars automatiques, amendes de pol					
1345	Amendes de radars automatiques, amendes de pol					
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	16 650.23				
13462	Dotation de soutien à l'investissement local					
1348	Autres					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
2051	Concessions et droits similaires					
	Total des recettes d'équipement	67 288.19		415 974.00	415 974.00	415 974.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	58 631.59		42 274.77	42 274.77	42 274.77
10222	F.C.T.V.A.	39 000.00		34 000.00	34 000.00	34 000.00
10226	Taxe d'aménagement	19 631.59		8 274.77	8 274.77	8 274.77
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	58 631.59		42 274.77	42 274.77	42 274.77
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE					
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)					
	Total des recettes d'ordre					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	125 919.78		458 248.77	458 248.77	458 248.77
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 000.00		2 300 000.00	2 300 000.00	2 300 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	44 080.22		42 688.83	42 688.83	42 688.83
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisa (7)					
202	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre					
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2111	Terrains nus					
2131	Bâtiments publics					
2182	Matériel de transport					
2188	Autres					

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****A3****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	44 080.22		42 688.83	42 688.83	42 688.83
2802	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre	88.92		88.97	88.97	88.97
2804182	Bâtiments et installations	42 599.72		42 599.86	42 599.86	42 599.86
2804412	Bâtiments et installations	1 391.58				
2805	Concessions, brevets, licences, marques...					
041	Opérations patrimoniales (8)					
16878	Autres organismes et particuliers					
	Total des recettes d'ordre	2 044 080.22		2 342 688.83	2 342 688.83	2 342 688.83
	Total général	2 170 000.00		2 800 937.60	2 800 937.60	2 800 937.60

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DJF 042)

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE Nouvelles et Crédits de l'exercice****B****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions du nouveau maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	722 819.78			735 500.00	735 500.00		735 500.00	735 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	965 000.30			995 211.17	995 211.17		995 211.17	995 211.17
014	Atténuation de produits	30 000.00			30 000.00	30 000.00		30 000.00	30 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	448 100.00			470 600.00	470 600.00		470 600.00	470 600.00
	Total des dépenses de gestion des services	2 165 920.08			2 231 311.17	2 231 311.17		2 231 311.17	2 231 311.17
66	CHARGES FINANCIÈRES	20 000.00			16 000.00	16 000.00		16 000.00	16 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
022	Dépenses imprévues								
	Total des dépenses financières	30 000.00			26 000.00	26 000.00		26 000.00	26 000.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 195 920.08			2 257 311.17	2 257 311.17		2 257 311.17	2 257 311.17
023	Virement à la section d'investissement	2 000 000.00			2 300 000.00	2 300 000.00		2 300 000.00	2 300 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 080.22			42 688.83	42 688.83		42 688.83	42 688.83
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 044 080.22			2 342 688.83	2 342 688.83		2 342 688.83	2 342 688.83
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 240 000.30			4 600 000.00	4 600 000.00		4 600 000.00	4 600 000.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (5)**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

4 600 000.00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES****B****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	36 029.78		15 000.00	15 000.00	15 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	123 560.00		118 500.00	118 500.00	118 500.00
73	IMPÔTS ET TAXES	600 773.30		560 773.30	560 773.30	560 773.30
731	Fiscalité locale	969 043.00		910 125.00	910 125.00	910 125.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	232 838.00		152 286.31	152 286.31	152 286.31
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
	Total des recettes de gestion des services	1 982 244.08		1 776 684.61	1 776 684.61	1 776 684.61
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 000.00				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes financières	5 000.00				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 987 244.08		1 776 684.61	1 776 684.61	1 776 684.61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 987 244.08		1 776 684.61	1 776 684.61	1 776 684.61

R 002 Résultat reporté ou anticipé (7)

2 823 315.39

Total des recettes de fonctionnement cumulées

4 600 000.00

(1) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	722 819.78			735 500.00	735 500.00		735 500.00	735 500.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	323 719.78			294 500.00	294 500.00		294 500.00	294 500.00
604	Achats d'études, prestations de services	40 000.00			40 000.00	40 000.00		40 000.00	40 000.00
6042	Achats des prestations de services	40 000.00			40 000.00	40 000.00		40 000.00	40 000.00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	283 719.78			254 500.00	254 500.00		254 500.00	254 500.00
60611	Eau et assainissement	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
60612	Energie - Electricité	150 000.00			135 000.00	135 000.00		135 000.00	135 000.00
60621	Combustibles	500.00			500.00	500.00		500.00	500.00
60622	Carburants	5 000.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
60623	Alimentation	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
60624	Produits de traitement	8 000.00			8 000.00	8 000.00		8 000.00	8 000.00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
60631	Fournitures d'entretien	15 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
60632	Fournitures de petit équipement	48 719.78			40 000.00	40 000.00		40 000.00	40 000.00
60633	Fournitures de voirie	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
60636	Vêtements de travail	5 000.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
6064	Fournitures administratives	6 500.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
6067	Fournitures scolaires	11 000.00			11 000.00	11 000.00		11 000.00	11 000.00
6068	Autres matières et fournitures	2 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
61	SERVICES EXTERIEURS	280 000.00			326 000.00	326 000.00		326 000.00	326 000.00
611	Contrats de prestations de services	70 000.00			80 000.00	80 000.00		80 000.00	80 000.00
612	Redevances de crédit-bail	50 000.00			45 000.00	45 000.00		45 000.00	45 000.00
613	Locations	3 000.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
61521	Terrains	1 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
615221	Bâtiments publics	30 000.00			50 000.00	50 000.00		50 000.00	50 000.00
615228	Autres bâtiments								
615231	Voies	40 000.00			50 000.00	50 000.00		50 000.00	50 000.00
615232	Réseaux	25 000.00			35 000.00	35 000.00		35 000.00	35 000.00
61551	Matériel roulant	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
61558	Autres biens mobiliers	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
6156	Maintenance	20 000.00			20 000.00	20 000.00		20 000.00	20 000.00
6161	Multirisques	10 000.00			11 000.00	11 000.00		11 000.00	11 000.00
6168	Autres	1 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
618	Divers	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
62.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	118 100.00			114 000.00	114 000.00		114 000.00	114 000.00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
623	Publicité, publications, relations publiques	50 000.00			50 000.00	50 000.00		50 000.00	50 000.00
624	Transports de biens et transports collectifs	20 000.00			20 000.00	20 000.00		20 000.00	20 000.00
625	Déplacements, missions et réceptions	10 000.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	15 000.00			15 000.00	15 000.00		15 000.00	15 000.00
627	Services bancaires et assimilés	100.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
628	Divers	13 000.00			13 000.00	13 000.00		13 000.00	13 000.00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 000.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
62876	Au GFP de rattachement	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (1 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	965 000.30			995 211.17	995 211.17		995 211.17	995 211.17
621	Personnel extérieur au service	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
6218	Autre personnel extérieur	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	10 000.00			15 000.00	15 000.00		15 000.00	15 000.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	945 000.30			970 211.17	970 211.17		970 211.17	970 211.17
6411	Personnel titulaire	430 000.30			450 000.00	450 000.00		450 000.00	450 000.00
6413	Personnel non titulaire	110 000.00			115 211.17	115 211.17		115 211.17	115 211.17
6415	Congés payés								
64168	Autres emplois d'insertion	100 000.00			100 000.00	100 000.00		100 000.00	100 000.00
6417	Rémunérations des apprentis								
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	300 000.00			300 000.00	300 000.00		300 000.00	300 000.00
6470	Autres charges sociales	5 000.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
014	Atténuation de produits	30 000.00			30 000.00	30 000.00		30 000.00	30 000.00
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	30 000.00			30 000.00	30 000.00		30 000.00	30 000.00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité								
7392221	Ressources communales et intercommunales	30 000.00			30 000.00	30 000.00		30 000.00	30 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	448 100.00			470 600.00	470 600.00		470 600.00	470 600.00
65131	Bourses	2 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
65132	Prix	1 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
65134	Aides				1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
65311	Indemnités de fonction	65 000.00			65 000.00	65 000.00		65 000.00	65 000.00
65313	Cotisations de retraite	4 000.00			4 000.00	4 000.00		4 000.00	4 000.00
65315	Formation	500.00			500.00	500.00		500.00	500.00
653172	Cotisations au fonds de financement fin de man	100.00			100.00	100.00		100.00	100.00
6538	Autres organismes	42 500.00			60 000.00	60 000.00		60 000.00	60 000.00
6541	Créances admises en non-valeurs	5 000.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
6542	Créances éteintes	3 500.00			3 500.00	3 500.00		3 500.00	3 500.00
65568	Autres contributions	270 000.00			270 000.00	270 000.00		270 000.00	270 000.00
6558	Autres contributions obligatoires								
65733	Départements								
657362	Budgets annexes et régies								
657363	CCAS/CIAS	4 000.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
65748	Autres personnes de droit privé	50 000.00			50 000.00	50 000.00		50 000.00	50 000.00
6583	Pénalités sur marchés	500.00			500.00	500.00		500.00	500.00
6584	Amendes fiscales et pénales				5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
65888	Autres								
	Total des dépenses de gestion des services	2 165 920.98			2 231 311.17	2 231 311.17		2 231 311.17	2 231 311.17
66	CHARGES FINANCIÈRES								
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000.00			16 000.00	16 000.00		16 000.00	16 000.00
6681	Indemnités pour remb. anticipé d'emprunt à ris	20 000.00			16 000.00	16 000.00		16 000.00	16 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices anté	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
681	charges de fonctionnement								
	Total des dépenses financières	30 000.00			26 000.00	26 000.00		26 000.00	26 000.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 195 920.98			2 257 311.17	2 257 311.17		2 257 311.17	2 257 311.17
023	Virement à la section d'investissement	2 000 000.00			2 300 000.00	2 300 000.00		2 300 000.00	2 300 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 080.22			42 688.83	42 688.83		42 688.83	42 688.83
6761	Différences réalisations (positif) transf.inv.								
681	charges de fonctionnement	44 080.22			42 688.83	42 688.83		42 688.83	42 688.83
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 044 080.22			2 342 688.83	2 342 688.83		2 342 688.83	2 342 688.83
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 240 000.30			4 600 000.00	4 600 000.00		4 600 000.00	4 600 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	36 029.78		15 000.00	15 000.00	15 000.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	36 029.78		15 000.00	15 000.00	15 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	123 560.00		118 500.00	118 500.00	118 500.00
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	2 000.00		2 000.00	2 000.00	2 000.00
7032	Droits de stationnement et de location sur la	1 500.00		1 500.00	1 500.00	1 500.00
7063	Redevances et droits des services à caractère	40 000.00		35 000.00	35 000.00	35 000.00
7067	Redevances et droits des services péri-scolair	80 000.00		80 000.00	80 000.00	80 000.00
70688	Autres prestations de service	60.00				
73	IMPÔTS ET TAXES	600 773.30		560 773.30	560 773.30	560 773.30
73211	Attribution de compensation	560 773.30		560 773.30	560 773.30	560 773.30
732221	Ressources communales et intercommunales					
73223	Fonds départemental des DMTO pour communes -50	40 000.00				
731	Fiscalité locale	969 043.00		910 125.00	910 125.00	910 125.00
73111	Impôts directs locaux	958 908.00		900 000.00	900 000.00	900 000.00
73118	Autres contributions directes					
73123	Taxe communale additionnelle aux droits mutati	10 000.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	135.00		125.00	125.00	125.00
73141	Accise d'électricité					
7318	Autres impôts locaux ou assimilés					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	232 838.00		152 286.31	152 286.31	152 286.31
74111	Dotation forfaitaire des communes					
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des comun					
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) comun					
742	Dotations élus locaux					
744	F.C.T.V.A.	3 460.00		5 500.00	5 500.00	5 500.00
74718	Autres	30 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
7473	Départements					
7478	Autres organismes	30 000.00		26 786.31	26 786.31	26 786.31
748313	Dotation compensation réforme TP					
74832	Etat - Compensation au titre de CET(CVAE et CF					
74833	Etat - Compensation au titre des exon. TF					
74834	Etat - Compensation au titre des exon. TH	169 378.00		100 000.00	100 000.00	100 000.00
7484	Dotation de recensement					
7488	Autres attributions et participations					

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
752	Revenus des immeubles	20 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
758	Produits divers de gestion courante					
7588	Autres produits divers de gestion courante					
75888	Autres					
	Total des recettes de gestion des services	1 982 244.08		1 776 684.61	1 776 684.61	1 776 684.61
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 000.00				
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant	5 000.00				
775	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	5 000.00				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 987 244.08		1 776 684.61	1 776 684.61	1 776 684.61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
72	Production immobilisée					
7761	Différences réalisations (positif) transf. inv					
781	Reprises sur amortissements et provisions : pr					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 987 244.08		1 776 684.61	1 776 684.61	1 776 684.61

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites " surfiscalisées" (compte 73121) (8)

Montant brut	0.00
Compensation	0.00
Montant net	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 1 ^{er} janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
991415576004*8 - TRAVAUX DIVERS VOIRIE	CREDIT AGRICOLE	15/05/2006	26/07/2006	03/01/2007	228 000.00	F		3.990	3.990		A	C	N	A-1
7540244*9 - TRAVAUX SALLE DES FETES	CAISSE D EPARGNE	16/06/2009	19/06/2009	25/06/2010	400 000.00	F		4.690	4.690		A	C	N	A-1
77638920*10 - TRAVAUX SALLE DES FETES	CAISSE D EPARGNE	31/08/2010	15/09/2010	25/08/2011	200 000.00	F		3.590	3.590		A	C	N	A-1
991484327800*11 - TROTTOIRS ET ATELIERS	CREDIT AGRICOLE	13/01/2012	03/02/2012	01/05/2012	170 000.00	F		5.660	5.660		T	C	N	A-1
MON279500EUR/0298670/001/n°12 - TRAVAUX DE	LA BANQUE POSTALE	18/05/2013	27/05/2013	01/06/2014	200 000.00	F		3.980	3.980		A	C	N	A-1
8538384*13 - VOIRIE COMMUNALE	CAISSE D EPARGNE	28/04/2015	19/10/2015	25/04/2016	400 000.00	F		1.550	1.550		S	C	N	A-1
TOTAL					1 598 000.00									
TOTAL GENERAL					1 598 000.00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

(5) taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N											I.C.N.E. de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice			
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit												
99141557650/n°8 - TRAVAUX DIVERS VOIRIE	N	0,00	-	30 965,04	1,00	F		3,990	15 179,70	1 235,51	0,00	0,00
7544024/n°9 - TRAVAUX SALLE DES FETES	N	0,00	-	136 501,87	4,00	F		4,690	24 856,86	6 401,94	0,00	0,00
7763842/n°10 - TRAVAUX SALLE DES FETES	N	0,00	-	75 373,46	5,00	F		3,590	11 481,15	2 705,91	0,00	0,00
99148432780/n°11 - TROITTOIRS ET ATELIERS COMMUNAUX	N	0,00	A-1		7,25	F		5,660	15 366,72	2 596,35	0,00	0,00
MON279500EUR/0298670/001/n°12 - TRAVAUX DE VOIRIE	N	0,00	A-1	65 234,84	3,00	F		3,980	27 441,89	2 547,53	0,00	0,00
8538338/n°13 - VOIRIE COMMUNALE	N	0,00	A-1	171 190,78	5,50	F		1,550	94 326,32	15 487,24	0,00	0,00
TOTAL				479 265,99								
TOTAL GENERAL				479 265,99								

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
					0,00									
Total														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent		1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
Type de structure de l'emprunt	Nombre de Produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100.00					
	Encours Début	479 265.99					
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits						0
	% de l'encours						
	Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de conversion éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'options
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			
			//	NEANT				//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

IV - ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE****B1.5****B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget

(7) à compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

**B1.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN
AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - METHODE UTILISEE POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00	15/03/2023

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Divers	0	
Linéaire	Bâtiments légers	0	
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0	
Linéaire	Matériels de transport	0	
Linéaire	Infrastructure des voies	0	
Linéaire	Machines et matériels divers	0	

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

B3.1 - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV**IV - ANNEXES****B5****ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération: 458	Intitulé de l'opération: 200 - CAPITAINE DEKEN	Date de délibération: 01/01/2018			
		Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
[040]	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
[041]	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	Annulations sur dépenses (c) (6)				
	Depenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)					
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
[040]	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)				
[041]	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
	Annulations sur recettes (d) (6)				
	Recettes nettes (b - d)				

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 458	Intitulé de l'opération: 202 - RUES PAUL DELANNOY PONTCENSIER	Date de délibération: 05/11/2018			
		Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
[040]	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
[041]	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)					
RECETTES (b)					
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
[040]	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)				
[041]	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
	Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)					

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération: 458	Intitulé de l'opération: 203 - RUE DU NOUVEAU JEU	Date de délibération: 01/01/2019			
		Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
[040]	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
[041]	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	Annulations sur dépenses (c) (6)				
Depenses nettes (a - c)					
RECETTES (b)					
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)					
[040]	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)				
[041]	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
	Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés			

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
- (2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
- (3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
- (4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés			

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exercice		
	Année	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	en (8)	en capital
			NEANT															
TOTAL																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex : Bimbor 3 mois ...);

(5) Taux annuel, tous frais compris

(6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts régies à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN****B7.4****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
	109 813.56
	109 813.56
	4 600 000.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II
	2.39

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(4) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Total (1)	
						N + 1	N + 2	N + 3	N + 4		Cumul restant
NEANT											
Total											

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N		Restes à employer au 01/01/N	
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N		Restes à employer au 31/12/N	

IV - ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN****B7.8****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'"Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme emetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES
(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
657362	1	SUBVENTION	CCAS	etablissement public	
6574	2	SUBVENTION	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	association loi 1901	
6574	3	SUBVENTION	AMICALE LAIQUE ECOLE LES PRES	association loi 1901	
6574	4	SUBVENTION	ANCIENS COMBATTANTS UNC/AFN	association loi 1901	
6574	5	SUBVENTION	ARTSCENE ET CO	association loi 1901	
6574	6	SUBVENTION	ASSOCIATION DES PARENTS	association loi 1901	
6574	7	SUBVENTION	ASSOCIATION EQUILYBRES YOGA	association loi 1901	
6574	8	SUBVENTION	ASSOCIATION FOOT CLUB	association loi 1901	
6574	9	SUBVENTION	ASSOCIATION LES GOWESTS	association loi 1901	
6574	10	SUBVENTION	BASKET CLUB LOISIRS ROSULT	association loi 1901	
6574	11	SUBVENTION	BOITE A COUTURE	association loi 1901	
6574	12	SUBVENTION	CENTRE LOISIRS EDUCATIF SPORTIF	association loi 1901	
6574	13	SUBVENTION	CHANSEM	association loi 1901	
6574	14	SUBVENTION	CLUB ROSULT AMITIE	association loi 1901	
6574	15	SUBVENTION	DIVERS	association loi 1901	
6574	16	SUBVENTION	FUTSAL SIVS FOOT EN SALLE	association loi 1901	
6574	17	SUBVENTION	HARMONIE DE ROSULT	association loi 1901	
6574	18	SUBVENTION	ILCG	association loi 1901	
6574	19	SUBVENTION	KICK TAI BOXING	association loi 1901	
6574	20	SUBVENTION	LA CROCH CHOEUR CHORALE	association loi 1901	
6574	21	SUBVENTION	LECELLES ROSULT CYCLO ET	association loi 1901	
6574	22	SUBVENTION	PRATIC ART	association loi 1901	
6574	23	SUBVENTION	ROSULT ASSOCIATION SPORT	association loi 1901	
6574	24	SUBVENTION	SOCIETE DE CHASSE	association loi 1901	
6574	25	SUBVENTION	SPL CENTRE AQUATIQUE	association loi 1901	
6574	26	SUBVENTION	TAPE D PIEDS	association loi 1901	
6574	27	SUBVENTION	UNION DELEG. DEPART. EDUC. NAT	association loi 1901	

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 01/01/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
Filière Administrative					
ATTACHE	A	0	0	0.00	0.00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	0	1.00	0.00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1	1.70	0.00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2	0	2.00	0.00
TOTAL Filière Administrative		4	1	4.70	0.00
Filière Animation					
ANIMATEUR	B	1	0	1.00	0.00
ADJOINT ANIMATION	C	2	0	2.00	0.00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	0	1.00	0.00
TOTAL Filière Animation		4	0	4.00	0.00
Filière Sanitaire et Sociale					
ASEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	0	1.00	0.00
TOTAL Filière Sanitaire et Sociale		1	0	1.00	0.00
Filière Technique					
ADJOINT TECHNIQUE	C	3	3	5.00	0.00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	3	0	3.00	0.00
TOTAL Filière Technique		6	3	8.00	0.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		15	4	17.70	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 01/01/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0				0		
0				0		
0		NEANT		0		
TOTAL GENERAL	0					

(1) Catégories : A, B ou C

ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social

MI: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants inférieure à 50 %

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal collectif ou à l'établissement

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'études.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1; 3-2; 3-3; 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont

titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, Les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le traitement conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	/ / / / / / / / / /		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité à l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
Dépenses hors charges transférées (A)		95 000.00	I 95 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	95 000.00	95 000.00
1641	Emprunts en euros	95 000.00	95 000.00
16878	Autres organismes et particuliers		
Dépenses et transferts à déduire (B)		20 000.00	20 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	20 000.00	20 000.00
10222	F.C.T.V.A.		
10226	Taxe d'aménagement	20 000.00	20 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
Ressources propres externes de l'année (a)		42 274.77	42 274.77
1022	Fonds d'investissement	42 274.77	42 274.77
10222	F.C.T.V.A.	34 000.00	34 000.00
10226	Taxe d'aménagement (3)	8 274.77	8 274.77
Ressources propres internes de l'année (b)(4)		2 342 688.83	2 342 688.83
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	42 688.83	42 688.83
2802	Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre	88.97	88.97
2804182	Bâtiments et installations	42 599.86	42 599.86
2804412	Bâtiments et installations		
2805	Concessions, brevets, licences, marques ...		
024	Produits de cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement	2 300 000.00	2 300 000.00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.1

C2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer au delà de l'exercice N+1
NEANT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.2

C2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1
NEANT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTION	D3

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe Foncière sur Bâti	1 969 991		43.5700		858 325	
Taxe Foncière sur Non-Bâti	73 951		65.3200		48 305	
Cotisation Foncière entreprises						
TH. sur résidences secondaires	54 285		19.4300		10 548	
Total	2098227				917178	

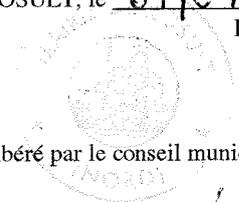
IV - ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

A - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	18
VOTES :	
Contre	<input type="checkbox"/>
Abstentions	<input type="checkbox"/>
Pour	18
Date de convocation :	25/03/2025

Présenté par Le Maire,

A ROSULT, le 01/04/2025
Le Maire,



Délibéré par le conseil municipal réuni en session Ordinaire

A ROSULT, le 01/04/2025
Les membres du conseil municipal,

[Handwritten signatures of council members]

Thiebaut

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le _____ et de la publication le _____

A ROSULT, le _____